



Convecteur electriques très vieux,note d'électricité tres élevée

Par **house38**, le **23/03/2009** à **16:56**

Bonjour,

Je suis locataire depuis trois mois d'un appartement de 35m2. Avant de signer le bail je me suis renseignée aupres du propriétaire pour savoir combien les locataires précédent consommaient d'électricité par an car tout est electrique chauffage, plaques de cuisson etc. Le propriétaire m'a dit entre 2000 et 3000 KW par an.

J'ai déjà consommé 3000KW en trois mois je suis obligée de mettre les convecteurs electriques au max même au maximum la température est de 20 degrés.

Comment puis je faire?

De toute évidence il ne m'a pas dit la vérité si non les anciens locataires n'allumait pas la chauffage il n'y aurait pas eu plus de 15 degres dans l'appart'

le propriétaire peut il faire un geste car l'électricité n'est pas compris dans les charges ce qui me reviens trop cher je serais bientôt dans l'impossibilité de payer ces factures la et mon préavis est de trois mois.

Comment faire?svp tous vos conseils sont les bienvenus.

Merci